

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 6 juillet 2026**  
~~~~~

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU LEZ (EPTB LEZ-SYBLE)
MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 6 juillet 2026 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 26 juin 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Jean-Philippe MOREMAU, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, Mme Fabienne SERVEL, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Procurations

M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Florence QUINONERO à M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER à M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Pierre BES à Mme Cécile LEMOINE, Mme Elisabeth PONS à M. Philippe LASSALVY, Mme Nathalie PEREZ à M. Pascal MATELET, Mme Angélique BAILLY à M. Alexandre MONACO.

Excusés

M. José MARTINEZ, M. Gregory BRO.

Quorum : 26	Présents : 42	Votants : 49	Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L2121-21, L5211-1 et L5211-2 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-DRCL-10-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral n°2007-1-1469 du 13 juillet 2007, portant création de l'EPTB Lez (SYBLE) ;

VU la délibération n° 4142 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la désignation du représentant de la Communauté de communes au sein DU Syndicat du Bassin versant du Lez (EPTB Lez-SYBLE) ;

VU les statuts du Syndicat du Bassin versant du Lez ;

CONSIDERANT que le nombre de représentant de la communauté de communes au sein du Syndicat du Bassin versant du Lez est fixé à un (1) et son suppléant,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs,

CONSIDERANT que par la délibération du 20 avril susvisée, il a été procédé à la désignation de M. Jean-Claude CROS en qualité de titulaire et de M. Olivier SERVEL en qualité de suppléant,

CONSIDERANT qu'il apparait souhaitable d'interchanger ces deux élus,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée, de procéder à tout moment, au remplacement des organismes extérieurs par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,

CONSIDERANT que l'assemblée a accepté, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner Monsieur Olivier SERVEL en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Claude CROS en qualité de suppléant, pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Syndicat du Bassin versant du Lez (EPTB Lez-SYBLE).

Transmission au Représentant de l'État N° 4220
Publication le 08/07/2026
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 08/07/2026
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260706-27725-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY